

Feuille de route ouverte pour la mise en œuvre des directives opérationnelles destinées à promouvoir la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique

Impact	Les Parties promeuvent la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique				
Produits	Les cadres réglementaires, les politiques et les mesures culturelles sont conçues ou révisées pour relever les défis de l'environnement numérique d'une manière informée et participative.	Les politiques et mesures soutiennent la créativité, les entreprises et les marchés numériques afin d'assurer la diversité de l'écosystème numérique.	Les accords internationaux favorisent la circulation équilibrée des biens et services culturels et favorisent l'égalité entre les pays dans l'environnement numérique.	La culture, les compétences et les connaissances numériques sont renforcées.	Les droits de l'Homme et les libertés fondamentales sont promus dans l'environnement numérique.
Activités	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser une cartographie globale des secteurs de la culture et de la création numérique. Mettre en place des équipes nationales de représentants du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile (y compris des organisations de femmes et de jeunes) et organiser des consultations à l'échelle nationale. Mettre en place des mécanismes de coordination interministérielle pour suivre l'impact des cadres réglementaires, des politiques culturelles et des stratégies sectorielles. Concevoir, réviser ou mettre en œuvre des cadres réglementaires, des politiques culturelles, des stratégies sectorielles et des plans d'action pour soutenir les secteurs culturels et créatifs dans l'environnement numérique. 	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser des études et collecter des données sur la traçabilité et l'accessibilité aux diverses expressions créatives, sur la rémunération équitable des créateurs dans l'environnement numérique et sur l'utilisation des métadonnées dans différents secteurs créatifs. Offrir des espaces dédiés à la créativité et à l'innovation numériques qui permettent l'expérimentation et la collaboration artistiques. Fournir un soutien financier ou d'autres formes de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entrepreneurs travaillant dans les secteurs culturels et créatifs numériques. Concevoir des régulations, des politiques et des mesures visant à assurer la découvrabilité de contenus culturels locaux, une rémunération équitable pour les créateurs et une plus grande transparence dans l'utilisation des algorithmes. 	<ol style="list-style-type: none"> Effectuer une évaluation des clauses dans les accords commerciaux qui ont une incidence sur les secteurs culturel et créatif dans l'environnement numérique. Mettre en place des groupes de travail entre les responsables de la culture, de la propriété intellectuelle, du commerce, du développement, de la technologie et de l'innovation. Conclure des accords de coproduction et de codistribution pour améliorer la distribution des biens et services culturels dans l'environnement numérique. Négocier des clauses culturelles dans les accords de commerce et d'investissement portant sur le commerce électronique et les produits numériques afin de reconnaître la double nature des biens et services culturels. 	<ol style="list-style-type: none"> Évaluer et identifier les lacunes spécifiques en matière de compétences numériques dans les secteurs de la culture et de la création. Mettre en place des programmes de formation pour renforcer les aptitudes et compétences numériques des secteurs culturels et créatifs afin de participer pleinement aux changements en cours dans la chaîne de valeur culturelle. Soutenir les institutions culturelles et médiatiques pour qu'elles deviennent des espaces d'apprentissage permettant au public d'acquérir des compétences et des aptitudes numériques par la création et l'expérimentation. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de coopération culturelle qui soutiennent les capacités et les compétences en matière de culture numérique. 	<ol style="list-style-type: none"> Recueillir et analyser des données sur les femmes travaillant dans les secteurs de la culture et de la création numériques afin d'éclairer l'élaboration des politiques. Adopter et/ou renforcer les politiques visant à autonomiser les femmes et les filles, assurer leur participation effective et l'égalité des chances dans les secteurs culturels et créatifs numériques. Mettre en place des organes chargés de recevoir les plaintes et de surveiller les violations de la liberté artistique dans l'environnement numérique. Adopter ou réviser la législation pour lutter contre le cyber-harcèlement, le <i>trolling</i> en ligne et les attaques ciblées, en particulier contre les femmes artistes sur les plateformes numériques.
Objectifs de la Convention	Soutenir des systèmes de gouvernance durables pour la culture		Assurer une circulation équilibrée de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture	Intégrer la culture dans les cadres du développement durable	Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales